

(N^o 15.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SEANCE DU 25 DÉCEMBRE 1878.

Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Bud- get du Ministère de la Justice pour l'exercice 1879.

(Voir les Nos 88 IV, session 1877-1878, 12 et son annexe, session 1878-1879
de la Chambre des Représentants et 5 du Sénat.)

Présents : MM. le Baron D'ANETHAN, Président, HUB. DOLEZ, TACQUENIER, le
Comte TH. DE LIMBURG-STIRUM, VAN VRECKEM, DELECOURT et DE WANDRE,
Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget du Ministère de la Justice, tel qu'il a été adopté par la Chambre
des Représentants, n'est, dans son ensemble, que la reproduction de celui que
vous avez voté pour l'exercice 1878.

Les quelques modifications de détail qui y ont été faites ne portent que sur
des augmentations peu considérables de certains crédits.

Ces majorations sont justifiées par les besoins des services auxquels elles
s'appliquent.

En conséquence, votre Commission, à l'unanimité des membres présents, a
l'honneur de vous proposer l'adoption du Projet de Budget.

Le Président,
BARON D'ANETHAN.

Le Rapporteur,
B. DE WANDRE.